

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/033

Séance du 08 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 08 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 04 novembre 2024

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET
DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Cléo MOIROUD, Brigitte GEORGERY,
Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR : Monsieur Christophe DESSAINTJEAN à Monsieur Jean-Pierre HENICKE

OBJET :

Subvention annuelle à la
coopérative scolaire

Lors du vote du budget primitif 2024, le conseil municipal a décidé de n'inscrire que
7 000 € de dépenses au compte 6067 (fournitures scolaires) sur les 8 700 €
initialement prévus, pour pouvoir octroyer une subvention à la coopérative scolaire
d'un montant de 1 700 €.

Celle-ci servira aux dépenses de l'école qui ne peuvent être payées par mandat
administratif.

Monsieur le maire propose d'officialiser cette décision pour l'exercice 2024 et les
exercices à venir. Cette subvention sera versée chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention annuelle d'un montant de 1 700 € à la coopérative
scolaire, dépense imputée au compte 657364.

fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 novembre 2024

Le maire, Aurélien BLANC.

